



**LOCATAIRE,
ET SI ON
FACILITAIT VOTRE
INSTALLATION ?**



JE SUIS LOCATAIRE

Je suis recruté(e) ou en mutation et j'ai besoin
d'un logement pour saisir une nouvelle
opportunité professionnelle.

JE CHERCHE



Un logement de qualité avec un loyer maîtrisé

Accédez à une sélection de logements correspondant à vos souhaits et votre budget.



Un garant de confiance

Bénéficiez de Visale, une garantie de loyer⁽¹⁾ reconnue pour rassurer les bailleurs.



Une aide pour mon installation

Avec l'AVANCE LOCA-PASS® profitez d'un prêt sans intérêt⁽²⁾ pour financer gratuitement votre dépôt de garantie.



L'aide d'une agence immobilière sans frais⁽³⁾

Offrez-vous l'expertise d'une agence grâce à la prise en charge de vos honoraires de location.



Un interlocuteur local dédié

Reposez-vous sur Action Logement pour trouver les solutions qu'il vous faut.

**Grâce à Action Logement et à mon propriétaire,
je réussis mon installation
et concrétise mon projet professionnel.**

**Profitez gratuitement d'une solution personnalisée
tout en bénéficiant d'un loyer maîtrisé !**

JE DEMANDE MON VISA

EN 5 ÉTAPES

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



Je me connecte sur visale.fr pour effectuer ma demande de visa.



Je reçois mon visa 48h après vérification des équipes Action Logement.



Je rassure mon propriétaire en lui remettant mon visa certifié Action Logement.



Mon futur propriétaire se connecte sur visale.fr pour obtenir son contrat de cautionnement.



Je peux signer le bail avec mon propriétaire.

CONNECTEZ-VOUS SUR
VISALE.FR



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**

⁽¹⁾ Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges sur toute la durée de location.

⁽²⁾ Taux d'intérêt nominal annuel : 0 %

Exemple de remboursement : pour un prêt amortissable d'un montant de 1 200 €, au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, après un différé de 3 mois, remboursement de **25 mensualités de 48,00 €** soit un **TAEG fixe de 0 %**. **Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.**

⁽³⁾ Offre disponible selon le contrat souscrit par le propriétaire.

CONTACTEZ-NOUS

Découvrez plus d'informations
sur notre offre personnalisée
en vous connectant dès maintenant sur :
louerpourleemploi.actionlogement.fr



LOUER POUR L'EMPLOI

Action Logement innove, aux côtés de plusieurs territoires partenaires, en proposant une offre de services pour que le logement ne soit plus un frein à l'emploi.

Les aides et services Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AVANCE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

ActionLogement

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

@Services_AL